

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation  
12/12/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, M. STEENO Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAVAUD Céline

**Numéro interne de l'acte : D26\_12\_24**

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de représenter la Commune de Sèvremont devant la Cour de Cassation dans le cadre du contentieux au sujet de la propriété de la route menant aux villages de la basse et de la Grande Grassière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la teneur du différend qui oppose la Commune à Madame Marie-Hélène Rauturier au sujet de la propriété de la route menant aux villages de la Basse et de la Grande Grassière sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

Il précise que le tribunal judiciaire de La Roche sur Yon, par jugement du 7 octobre 2022 et que la cour d'appel de Poitiers par jugement du 10 septembre 2024 ont reconnu la commune propriétaire de la route susvisée.

Néanmoins, Madame Marie Hélène Rauturier a introduit le 29 novembre 2024 un recours devant la Cour de Cassation pour casser le jugement du 10 septembre 2024.

Monsieur le Maire, rappelant les dispositions de l'article L. 2132-2 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles "*le Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal, représente la Commune en justice*" propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à représenter la Collectivité dans le cadre du recours intenté devant la Cour de Cassation par Madame Marie-Hélène Rauturier à l'égard du jugement de la cour

- d'appel de Poitiers du 10 septembre 2024 et jusqu'à l'intervention de décisions définitives.
- de mandater le Cabinet de Maître Corlay Avocat à la Cour de Cassation et le Cabinet Atlantic Juris, représenté par Maître Tertrais pour assister la Collectivité, dans le cadre de la suite de cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Céline RAVAUD



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY

